

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 02094

Numéro SIREN : 420 606 188

Nom ou dénomination : TPF INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2021 sous le numéro de dépôt 11523

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : **TPF INGENIERIE SAS** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **2 Quai D' Arenc** 13202 **MARSEILLE CEDEX 2** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **4 2 0 6 0 6 1 8 8 0 0 3 1 6** Néant

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		N-1	
				13 11 22 02 01		13 11 22 01 09	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	27 252	AC	27 252		
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 120 268	AG	1 009 912	110 356	186 586
	Fonds commercial (1)	AH	2 179 928	AI	1 833 599	346 328	346 328
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 359 481	AU	1 851 388	508 093	603 296
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (I)	Autres participations	CU	1 273 598	CV	13 947	1 259 651
Créances rattachées à des participations		BB	14 507	BC	14 507		
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF	1 053 331	BG		1 053 331	972 557
Autres immobilisations financières*		BH	338 353	BI	181	338 172	344 129
TOTAL (II)	BJ	8 366 718	BK	4 750 787	3 615 931	3 712 549	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP	5 451 435	BQ	23 178	5 428 256	7 320 658
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	12 366 488	BY	1 527 262	10 839 225	14 748 064
	Autres créances (3)	BZ	975 189	CA		975 189	982 715
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	3 221 664	CG		3 221 664	375 193
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	660 886	CI		660 886	754 042
	TOTAL (III)	CJ	22 675 661	CK	1 550 441	21 125 221	24 180 673
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	31 042 379	IA	6 301 227	24 741 152	27 893 221
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part d'associés dans des immobilisations financières prises	CP	1 406 192	(3) Part à plus d'un associé	CR	
Classe de réserve de propriété *	Immobilisations	Stués					

Certifié conforme à l'original
W. HERNANDEZ

Formulaire obligatoire l'article 53 A
du Code général des Impôts

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		TPF INGENIERIE SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3....1.96....800.....)	DA	3 196 800	3 196 800	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	319 680	303 400	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	(505 032)	(1 828 959)	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	584 440	1 340 207	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	98 985	98 985	
	TOTAL (I)	DL	3 694 873	3 110 433	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 210 276	975 946	
	Provisions pour charges	DQ	1 276 455	1 124 219	
	TOTAL (III)	DR	2 486 731	2 100 165	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 133 196	7 177 404	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	847 170	816 219	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	358 917	310 693	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 334 916	5 998 016	
	Dettes fiscales et sociales	DY	7 345 713	7 654 865	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	28 566	109 147	
	Autres dettes	EA	241 521	181 325	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 269 424	434 953	
TOTAL (IV)	EC	18 559 423	22 682 622		
Ecart de conversion passif *	(V)	ED	125		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	24 741 152	27 893 221		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	15 685 831	20 453 267		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	8	3 973 919		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : TPF INGENIERIE SAS		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens*	FD	FE	FF	
		services*	FG	FH	FI	38 592 960 43 002 471
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	38 592 960 43 002 471	
	Production stockée*			FM	(1 921 682) (879 012)	
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	871 817 922 558	
	Autres produits (1) (11)			FQ	124 991 127 253	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	37 668 086 43 173 270	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	10 793 571 12 757 353	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	1 334 392 1 295 190	
	Salaires et traitements*			FY	16 385 548 18 010 899	
	Charges sociales (10)			FZ	6 800 802 7 784 204	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	287 185 313 935
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	374 195 419 890
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	684 811 563 364	
	Autres charges (12)			GE	197 077 440 202	
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	36 857 581 41 585 037		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	810 505 1 588 233
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	240 350 320 400	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	7	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	12 614 11 815	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	5 732	
	Différences positives de change			GN	0	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)			GP	252 971 337 947		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	130 906 191 499	
	Différences négatives de change			GS	449	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)			GU	131 354 191 499		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	121 617 146 458
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	932 122 1 734 691

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : TPF INGENIERIE SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 000
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	792 400 667
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	7 200 271 404
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7 992 674 071
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	340 588 757 716
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	203 039
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	105 601
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	340 588 1 066 356
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(332 596) (392 285)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	15 086 2 199
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	37 929 049 44 185 288
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	37 344 609 42 845 081
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	584 440 1 340 207
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	113 830 52 573
	{ - Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(7ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	484 164 224 591
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 dont cotisations Madelin A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe		340 587	7 992
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVIS

Capital

Designation de l'entreprise : TPE INGENIERIE SAS										N°aut		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Créances à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	27 252	D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	3 358 626	KE		KF	40 110		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KAI		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2		KP		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	1 129 144	KW		KX	13 120	
		Matériel de transport *					KY	135 894	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	1 122 609	LC		LD	62 521	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	2 387 647	LO		LP	75 641		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
Autres participations					8U	1 288 105	8V		8W				
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières					IT	1 316 869	IU		IV	83 714			
TOTAL IV					LQ	2 604 973	LR		LS	83 714			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	8 378 498	ØH		ØJ	199 465			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par crédits à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1		2		3		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO	27 252	D0	27 252		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	3 300 195	LW	3 300 195		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales. agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agencets, aménagements divers					IU		MM	1 142 264	MO	1 142 264	
		Matériel de transport					IV	38 787	MP	97 107	MQ	97 107	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					IW	65 020	MS	1 120 109	MT	1 120 109	
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA			
Avances et acomptes					NC		ND		NE				
TOTAL III					IY	103 807	NG	2 359 481	NH	2 359 481			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7			
	Autres participations					IØ		ØX	1 288 105	ØY	1 288 105		
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C			
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	8 897	2E	1 391 685	2F	1 391 685		
	TOTAL IV					I3	8 897	NJ	2 679 790	NK	2 679 790		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	211 245	ØK	8 366 718	ØL	8 366 718	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N. clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.Désignation de l'entreprise : TPF INGENIERIE SASNeant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixes au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : TPF INGENIERIE SAS

Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	27 252	EL		EM		EN	27 252
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 938 059	PF	116 341	PG	98 541	PH	1 955 858
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	752 125	QE	84 648	QF		QG	836 774
	Matériel de transport	QH	134 237	QI	775	QJ	38 787	QK	96 225
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	897 989	QM	85 421	QN	65 020	QO	918 390
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 784 351	QV	170 844	QW	103 807	QX	1 851 388
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	3 749 662	OP	287 185	OQ	202 348	OR	3 834 493

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. génes. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. génes. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non cumulés (NP + NQ + NR)	NW						
			Total général non cumulés (NS + NT + NU)	NY			
					Total général non cumulés (NW - NY)	NZ	

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaier				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **TPF INGENIERIE SAS** Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice					
		1	2	3	4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	98 985	TM	TN	TO	98 985			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	3Z		TD	DS	DE				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	4J		IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3V		TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	98 985	TS	TT	TU	98 985			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D					
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	975 946	4F	342 630	4G	108 300	4H	1 210 276	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	1 087 555	4Y	342 181	4Z	182 745	5A	1 246 990	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O		5P		5Q		5R		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	36 665	5W		5X	7 200	5Y	29 465	
	TOTAL II	5Z	2 100 165	TV	684 811	TW	298 245	TX	2 486 731	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	887 653	6B		6C		6D	887 653
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	6I		6J		6K		6L	
		- titres de participation	6M	13 947	6N		6O		6P	13 947
	- autres immobilisations financières (1)*	6Q	14 689	6R		6S		6T	14 689	
	Sur stocks et en cours	6N	52 459	6P		6R	29 281	6S	23 178	
	Sur comptes clients	6T	1 220 394	6U	374 195	6V	67 326	6W	1 527 262	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	2 189 141	TV	374 195	TZ	96 607	UA	2 466 729	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	4 388 291	UB	1 059 006	UC	394 852	UD	5 052 445	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	1 059 006	UF	387 653				
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK	7 200				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire joint au 1^{er} A du Code Général de l'Impôt

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Designation de l'entreprise :		TPE INGENIERIE SAS		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut					
		1		A 1 an au plus					
				2					
				A plus d'un an					
				3					
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	14 507	UM	14 507				
	Prêts (1) (2)	UP	1 053 331	UR	1 053 331				
	Autres immobilisations financières	UT	338 353	UV	338 353				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	2 258 007		2 258 007				
	Autres créances clients	UX	10 108 481		10 108 481				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)	UO							
	Personnel et comptes rattachés	UY	8 440		8 440				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	6 448		6 448				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	597 217		597 217			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP	252 241		252 241			
	Groupe et associés (2)	VC	50 000		50 000				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	60 842		60 842				
	Charges constatées d'avance	VS	660 886		660 886				
	TOTAUX			VT	15 408 754	VU	15 408 754	VV	
	REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	80 774				
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut					
		1		A 1 an au plus					
				2					
				A plus d'1 an et 5 ans au plus					
				3					
				A plus de 5 ans					
				4					
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y							
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	a 1 an maximum à l'origine	VG	1 723		1 723				
	a plus de 1 an à l'origine	VH	4 131 473		1 257 881	2 873 592			
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	22 294		22 294				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	4 334 916		4 334 916				
	Personnel et comptes rattachés	8C	2 111 447		2 111 447				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	2 074 347		2 074 347				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 971 306		2 971 306				
	Obligations cautionnées	VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	188 613		188 613				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	28 566		28 566				
	Groupe et associés (2)	VI	824 876		824 876				
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	241 521		241 521				
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ							
	Produits constatés d'avance	8L	1 269 424		1 269 424				
TOTAUX			VY	18 200 506	VZ	15 326 914		2 873 592	
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 386 300	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	447 333	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : TPE INGENIERIE SAS		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0							
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	584 440		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	42 444		NE	64 025		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	21 581					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)	RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	264 535	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW	294 153		
	Amendes et pénalités	WJ	29 619	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								Y7	15 968		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 309 B du CGI		L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %						IB		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	23 070	WQ		
			Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
								TOTAL I	WR	981 656	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *											
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WH	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A	12 018	XA	228 332	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											
Mesures d'incitation d'incitation sur le bénéfice et exonérations	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										
	Majoration d'amortissement *										
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexties	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 series A)	L5		XF	
	Zone franche urbaine - TF (art. 44 octies et octies A)	OV		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 209C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 quaterdecies)	PP		Bassin d'emploi à requalifier (art. 44 quaterdecies)	IF		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC				
			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance déduite par le report en arrière du déficit		ZI		XG	882	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											
								TOTAL II	XH	354 229	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	déficit (II moins I)			XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL	627 427		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN				XO	0		

Désignation de l'entreprise : <u>TPF INGENIERIE SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	10 707 460	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	627 427	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	10 080 033	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	10 080 033	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	2 024 296	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
retraite	8X	227 896	8Y 85 123
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
organique	9K	36 639	9L 39 892
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	264 535	YO 125 015
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : TPF INGENIERIE SAS										Néant <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	16 280					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	1 340 207		Dividendes	- Autres réserves	ZD	1 323 927					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE						
					Report à nouveau		ZF						
	TOTAL I	OF	1 340 207			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	1 340 207				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			VQ		123 624		185 133				
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT		2 866 543		3 549 581				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ		2 668 743		2 932 931				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU		326 706		344 366				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS		1 233 473		1 286 712				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				VV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST		3 698 106		4 643 763				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ		10 793 571		12 757 353				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				VW		432 255		483 915				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z		902 137		811 275				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				VX		1 334 392		1 295 190				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY		9 611 812		8 520 719				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				VZ		2 085 590		2 030 492				
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*				OB		17 073 444						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK			%		%			
DIVERS	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %		JL				
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %		JO				
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : "PPF" INGENIERIE SAS						Néant <input type="checkbox"/>		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I - Immobilisations *	1	materiel bureau	65 020		65 020			
	2	logiciels	98 541		98 541			
	3	renault clio 15	2 000		2 000			
	4	kangoo 09	7 500		7 500			
	5	clio 2011	9 916		9 916			
	6	clio 2007	9 685		9 685			
	7	clio 2007	9 685		9 685			
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
⑦				⑧	⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3	83	83	83				
	4	583	583	583				
	5	42	42	42				
	6	42	42	42				
	7	42	42	42				
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	C ADRF A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧)			792				
	C ADRF B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)				(A)	(B)	(C)	
C ADRF C autres plus-values taxables à 19 % (⑪)					(B)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire de gestion (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : TPF INGENIERIE SASNéant *

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/> ou 12,8% <input checked="" type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input checked="" type="checkbox"/> *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="checkbox"/> *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : TPE INGENIERIE SAS					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2021

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : TPF INGENIERIE SAS		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	369
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	38 592 960
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	323 250
TOTAL 1		OX	38 916 210
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	124 991
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	124 991
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	1 921 692
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	8 438 200
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	8 756
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	197 077
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	10 615 715
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	28 425 486
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	28 425 486
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	38 916 210
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	369
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	38 916 210
Période de référence		GY	01/01/2020
		GZ	31/12/2020
Date de cessation		HR	

CSP/02/2021

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 117 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée (réf. notice 143, paragrafe 1.25)
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD « Reporton des autres et dans la notice n° 2059-E-SD « Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - qualification des effectifs

Formulaire obligatoire
(art. 18 de l'annexe III du C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0 N° SIRET 4 2 0 6 0 6 1 8 9 0 0 3 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TPF INGENIERIE SAS

ADRESSE (voie) 2 Quai D' Arenc Immeuble Le Balthazar BP 60025

CODE POSTAL 13202 VILLE MARSEILLE CEDEX 2

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 41 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination TPF SA

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 41 000

Adresse : N° 46 Voie Avenue de Haveskercke

Code postal Commune BRUXELLES Pays BE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de la loi n° 1117 du 4 août 2011)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie) Immeuble Le Balthazar BP 60025

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

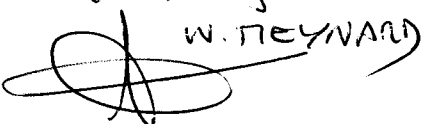
(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

TPF INGENIERIE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Certifié conforme
à l'original
W. PEYVARD



Jean-François Bourrin

Commissaire aux comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

TPF INGENIERIE

Immeuble Balthazar
2 quai d'Arenc
13002 MARSEILLE 2

A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société TPF INGENIERIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

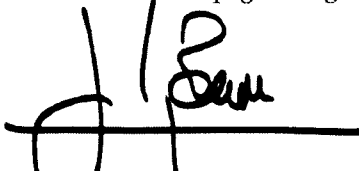
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 23 avril 2021

Le commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon



Jean-François Bourrin

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	27 252	27 252				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 120 268	1 009 912	110 356	186 586	76 231	40.86
	Fonds commercial (1)	2 179 928	1 833 599	346 328	346 328		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	2 359 481	1 851 388	508 093	603 296	95 203	15.78
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 273 598	13 947	1 259 651	1 259 651			
Créances rattachées à des participations	14 507	14 507					
Autres titres immobilisés							
Prêts	1 053 331		1 053 331	972 557	80 774	8.31	
Autres immobilisations financières	338 353	181	338 172	344 129	5 957	1.73	
Total II	8 366 718	4 750 787	3 615 931	3 712 549	96 617	2.60	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	5 451 435	23 178	5 428 256	7 320 658	1 892 402	25.85
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	12 366 488	1 527 262	10 839 225	14 748 064	3 908 838	26.50
	Autres créances	975 189		975 189	982 715	7 527	0.77
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	3 221 664		3 221 664	375 193	2 846 471	758.67	
Charges constatées d'avance (3)	660 886		660 886	754 042	93 157	12.35	
Total III	22 675 661	1 550 441	21 125 221	24 180 673	3 055 452	12.64	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		31 042 379	6 301 227	24 741 152	27 893 221	3 152 069	11.30

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

1 406 192

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 196 800) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	3 196 800	3 196 800		
	Réserves				
	Réserve légale	319 680	303 400	16 280	5.37
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	505 032	1 828 959	1 323 927	72.39
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	584 440	1 340 207	755 767	56.39
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	98 985	98 985		
	Total I	3 694 873	3 110 433	584 440	18.79
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	1 210 276	975 946	234 330	24.01
	Provisions pour charges	1 276 455	1 124 219	152 235	13.54
	Total III	2 486 731	2 100 165	386 565	18.41
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 133 196	7 177 404	3 044 208	42.41
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	847 170	816 219	30 950	3.79
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	358 917	310 693	48 224	15.52
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 334 916	5 998 016	1 663 099	27.73
	Dettes fiscales et sociales	7 345 713	7 654 865	309 152	4.04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 566	109 147	80 581	73.83	
Autres dettes	241 521	181 325	60 196	33.20	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	1 269 424	434 953	834 471	191.85
	Total IV	18 559 423	22 682 622	4 123 200	18.18
	Ecart de conversion passif (V)	125		125	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		24 741 152	27 893 221	3 152 069	11.30

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

15 685 831 20 453 267

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	38 592 960		38 592 960	43 002 471	4 409 511	10.25
Chiffre d'affaires NET	38 592 960		38 592 960	43 002 471	4 409 511	10.25
Production stockée			1 921 682	879 012	1 042 671	118.62
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			871 817	922 558	50 740	5.50
Autres produits			124 991	127 253	2 262	1.78
Total des Produits d'exploitation (I)			37 668 086	43 173 270	5 505 184	12.75
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			10 793 571	12 757 353	1 963 782	15.39
Impôts, taxes et versements assimilés			1 334 392	1 295 190	39 201	3.03
Salaires et traitements			16 385 548	18 010 899	1 625 351	9.02
Charges sociales			6 800 802	7 784 204	983 401	12.63
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			287 185	313 935	26 750	8.52
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			374 195	419 890	45 695	10.88
Dotations aux provisions			684 811	563 364	121 447	21.56
Autres charges			197 077	440 202	243 125	55.23
Total des Charges d'exploitation (II)			36 857 581	41 585 037	4 727 456	11.37
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			810 505	1 588 233	777 728	48.97
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	240	350	320	400	80 050	24.98
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		7			7	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	12	614	11	815	800	6.77
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			5	732	5 732	100.00
Différences positives de change		0			0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	252	971	337	947	84 976	25.14
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	130	906	191	489	60 583	31.64
Différences négatives de change		449			449	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	131	354	191	489	60 135	31.40
2. Résultat financier (V-VI)	121	617	146	458	24 841	16.96
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	932	122	1 734	691	802 569	46.27
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				2 000	2 000	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		792		400 667	399 875	99.80
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		7 200		271 404	264 204	97.35
Total VII		7 992		674 071	666 079	98.81
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		340 588		757 716	417 128	55.05
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				203 039	203 039	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				105 601	105 601	100.00
Total VIII		340 588		1 066 356	725 768	68.06
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		332 596		392 285	59 689	15.22
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		15 086		2 199	12 887	586.03
Total des produits (I+III+V+VII)	37 929	049	44 185	288	6 256 239	14.16
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	37 344	609	42 845	081	5 500 472	12.84
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	584	440	1 340	207	755 767	56.39

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

113 830 52 573

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'activité de la société TPF Ingénierie est l'étude, la conception et le suivi de la réalisation de projets d'ingénierie dans les secteurs du Bâtiment, des Infrastructures, de l'Eau et de l'Environnement, de l'Energie et de la Maintenance. TPF Ingénierie est issue du regroupement de bureaux d'études régionaux et nationaux, opérant sur le territoire français.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES (PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Reconnaissance des revenus

Le revenu est reconnu lors de la facturation des différentes étapes d'avancement de la production d'une affaire conformément au contrat. La production en cours en fin d'exercice correspondant à l'achèvement d'une phase de production et qui n'a pas encore été facturée est enregistrée en factures à émettre.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice :

L'activité partielle a été mis en place au cours de l'exercice 2020 pour un montant de 1 192 084 euros

Un pge a été souscrit pour un montant de 1 386 300 euros

D'autre part , les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Immobilisations incorporelles

Sauf cas particuliers, les fonds commerciaux ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable.

Le fonds de commerce de OUEST COORDINATION a fait l'objet d'une dépréciation totale de 887 653 Euros.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Une dépréciation est constituée dans le cas où leur valeur d'usage serait inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'usage est déterminée à partir de la valeur patrimoniale de la participation (actif net réévalué) et de sa rentabilité.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Stocks

Les encours de production sont valorisés en fonction du pourcentage d'avancement des affaires et valorisés en appliquant une décote sur les chiffres d'affaires budgétés. La décote correspond à l'estimation d'un taux de marge brut calculé annuellement.

Lorsque la valeur déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas

Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (provisions pour hausse des prix, amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...).

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits accumulés en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont provisionnés au bilan pour les salariés âgés de plus de 55 ans et font l'objet d'une information en « Engagements hors bilan » pour les autres.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Autres faits significatifs

Un contrat d'affacturage avec CGA a été conclu le 07/03/2017.

Retenue de garantie : montant minimum : 16% de l'encours des créances transférées.

Constitution : 16% du montant des créances remises

Plancher : 720 000 Euros.

Note sur le bilan

Frais d'établissement = 27 252

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution				%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital	27 252	27 252	0	%
TOTAL	27 252	27 252	0	

Fonds commercial (hors droit au bail) = 2 179 928

Fonds commercial	Valeur brute	Amort/Prov	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	200 000		200 000	%
Fonds réévalué				%
Mali technique	1 979 928	1 833 599	146 329	%
TOTAL	2 179 928	1 833 599	346 329	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluations	Acquisitions	
Frais d'établissements et de développement TOTAL	27 252			
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 358 626		40 110	
Installations générales agencements aménagements divers	1 129 144		13 120	
Matériel de transport	135 894			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 122 609		62 521	
TOTAL	2 387 647		75 641	
Autres participations	1 288 105			
Prêts, autres immobilisations financières	1 316 868		83 714	
TOTAL	2 604 973		83 714	
TOTAL GENERAL	8 378 498		199 465	
	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			27 252	27 252
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		98 541	3 300 195	3 300 195
Installations générales agencements aménagements divers			1 142 264	1 142 264
Matériel de transport		38 787	97 107	97 107
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		65 020	1 120 109	1 120 109
TOTAL		103 807	2 359 481	2 359 481
Autres participations			1 288 105	1 288 105
Prêts, autres immobilisations financières		8 897	1 391 685	1 391 685
TOTAL		8 897	2 679 790	2 679 790
TOTAL GENERAL		211 245	8 366 718	8 366 718

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Frais établissement recherche développement TOTAL	27 252			27 252	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 938 059	116 341	98 541	1 955 858	
Installations générales agencements aménagements divers	752 125	84 648		836 774	
Matériel de transport	134 237	775	38 787	96 225	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	897 989	85 421	65 020	918 390	
TOTAL	1 784 351	170 844	103 807	1 851 388	
TOTAL GENERAL	3 749 662	287 185	202 348	3 834 498	
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	116 341				
Instal.générales agenc.aménag.divers	84 648				
Matériel de transport	775				
Matériel de bureau informatique mobilier	85 421				
TOTAL	170 844				
TOTAL GENERAL	287 185				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
frais fusion	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	3 ans
agencements aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels bureautique	Linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 ans
Matériel de bureau divers	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans
matériels divers	Lineaire	5 ans
matériel occasion nice	Linéaire	2 ans

CAPITAUX PROPRES :

capital : 3 196 800

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	41 000	74,00	3 034 000
Titres émis	2 200	74,00	162 800
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	43 200	74,00	3 196 800

Capitaux propres au 31 décembre 2019	K€ 3 110
Résultat de l'exerce 2020	584
Capitaux propres au 31 décembre 2020	3 694

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	98 985				98 985
TOTAL	98 985				98 985
Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Garanties données aux clients	975 946	342 630	108 300		1 210 276
Pensions et obligations similaires	1 087 555	342 181	182 745	1	1 246 990
Autres provisions pour risques et charges	36 665		7 200		29 465
TOTAL	2 100 165	684 811	298 245	1	2 486 731
Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	887 653				887 653
Sur titres de participation	1 13 947	374 195	29 281		1 13 947
Sur autres immobilisations financières	14 689		67 326		14 689
Sur stocks et en cours	52 459				23 178
Sur comptes clients	220 394				527 262
TOTAL	2 189 141	374 195	96 607		2 466 729
TOTAL GENERAL	4 388 291	1 059 006	394 852	1	5 052 445
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		1 059 006	387 653		
			7 200		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	
Créances rattachées à des participations	14 507	14 507		
Prêts	1 053 331	1 053 331		
Autres immobilisations financières	338 353	338 353		
Clients douteux ou litigieux	2 258 007	2 258 007		
Autres créances clients	10 108 481	10 108 481		
Personnel et comptes rattachés	8 440	8 440		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 448	6 448		
Taxe sur la valeur ajoutée	597 217	597 217		
Divers état et autres collectivités publiques	252 241	252 241		
Groupe et associés	50 000	50 000		
Débiteurs divers	60 842	60 842		
Charges constatées d'avance	660 886	660 886		
TOTAL	15 408 754	15 408 754		
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	80 774			
Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 723	1 723		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	4 131 473	1 257 881	2 873 592	
Emprunts et dettes financières divers	22 294	22 294		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 334 916	4 334 916		
Personnel et comptes rattachés	2 111 447	2 111 447		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 074 347	2 074 347		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 971 306	2 971 306		
Autres impôts taxes et assimilés	188 613	188 613		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 566	28 566		
Groupe et associés	824 876	824 876		
Autres dettes	241 521	241 521		
Produits constatés d'avance	1 269 424	1 269 424		
TOTAL	18 200 506	15 326 914	2 873 592	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 386 300			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	447 333			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements				
Production				
Production en cours				
- Etudes	5 451 435	7 373 117		1 921 682
Total III	5 451 435	7 373 117		1 921 682

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres immobilisations financières	57 500
Créances clients et comptes rattachés	556 376
Autres créances	206 582
Total	820 458

Détail des produits à recevoir

	Montant
- indemnités journalières	6 448
créances immobilisées sur prêts	57 500
clients factures à établir	556 376
état produits à recevoir	200 134
Total	820 458

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24 010
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 536 784
Dettes fiscales et sociales	2 957 364
Total	4 518 158

Détail des charges à payer

	Montant
emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
intérêts à payer	22 294
banque et intérêts courus	1 716
dettes fournisseurs et comptes rattachés	
fournisseurs factures non parvenues	1 536 785
dettes fiscales et sociales	
frais déplacement du personnel	31 062
provision congés payés	1 405 127
compte épargne temps	14 137
personnel primes à payer	528 484
personnel charges à payer	62 615
charges congés payés	542 800
organismes sociaux charges à payer	56 433
charges primes	204 153
charges cet	5 461
charges fiscales cet	565
charges fiscales primes	21 139
état charges à payer	29 182
charges fiscales congés à payer	56 205
Total	4 518 158

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		660 886
Total		660 886
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		1 269 424
Total		1 269 424

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation
sous traitance	31 647
fourniture logiciel	561
sous traitance archivage	16 085
credit bail agence	16 126
loyers agence	311 643
location mat agenc	17 682
location mat informatique	8 636
location vehicule	8 766
charges immeuble agence	55 947
ent mat mob agence	6 584
ent vehicule	1 989
maintenance	143 727
assurances voitures	259
assurances diverses	5 175
documentation	16 090
honoraires	211
honoraires formation	900
annonces insertions	398
invitations receptions	289
telephone agences	1 223
cotisations	10 842
frais de recrutement	2 480
medecine travail	3 626
Total	660 886

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
etudes france	1 269 424		
Total	1 269 424		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
études France	37 338 859
prestations étranger	1 213 141
prestations	40 960
Total	38 592 960

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	254
Agents de maîtrise et techniciens	27
Employés	88
Total	369

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	932 122	15 086
Résultat exceptionnel (hors participation)	332 596-	
Résultat comptable (hors participation)	584 440	

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	53 908
TOTAL	53 908

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

penalités	29 618	
Ret honoraires	54 544	
Ret honoraires formation	7 200	
Ret idl	217 033	
Regularisation tiers	32 192	
cession immob		792
provision restructuration		7 200

exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Transferts de charges d'exploitation

(PCG Art. 831-2/13)

Avantages en nature	160 914
Régularisation tiers	323 250
Total	484 164

exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements donnés**

Engagements en matière de pensions		1 986 921
Autres engagements donnés :		6 795 176
nantissement des titres de secmo	1 250 000	
cession de créance dailly smc	1 578 664	
garantie de paiement lagarde	35 748	
bnp safi	678	
bnp elf antar	4 573	
bnp hennebont	2 630	
depot de garantie societe générale balthazar	116 561	
depot de grantie smc gestrim	16 383	
délégation de créance bnp	1 000 000	
caution bnp	614 881	
caution caisse epargne	355 294	
engagement societe generale	219 524	
gage cpte int financier bnp	1 300 000	
contregarantie ste caut mut bnp	300 240	
Engagements de credit bail mobilier		123 624
Total (1)		8 905 721

exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
TPF	SA	18 327 188	avenue de Haveskercke bruxelles belgique

Entreprises liées et avec lesquelles la société a un lien de participation :

	Montant entreprises liées	
	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations : cession		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	42 289	49 692
Autres créances		
Capital souscrit et appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	212 222	567 225
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	772 925	804 225
Produits de participation	330 700	320 400
Autres produits financiers		
Charges financières	21 700	21 098

ANNEXE

exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
INGENIERIE CONCEPT REUNI	65 000		50,1	115 000						75 150
SECMO	40 000	555 209	100	950 000				1 535 643	81 402	150 000
IMPACT	15 000	116 673	50.7	66 000				631 354	73 600	15200
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
OUEST COORDINATION MAGH			19	13 947						
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

TPF INGENIERIE
SAS au capital de 3 196 800 euros
Siège Social : 2 Quai d'Arenc Immeuble le Balthazar
13 002 MARSEILLE

oooooooo

R.C.S. MARSEILLE B 420 606 188

oooooooo

Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2021
RELEVÉ DE DECISIONS

La société TPF S.A., société anonyme de droit belge, ayant son siège social – Avenue de Haveskerckelaan – 46 – 11 90 BRUXELLES (Belgique), représentée par Monsieur Thomas SPITAEELS en sa qualité de Président du Comité Exécutif,

Associé unique de la société TPF Ingénierie, société par actions simplifiée, au capital de 3.196.800 euros, ayant son siège social au 2, Quai d'Arenc Immeuble le Balthazar -13002-Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le n° 420 606 188 (la « Société »),

Déclare préalablement que les comptes sociaux et le rapport de gestion, établis par Monsieur William MEYNARD, Président, ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes, lui ont été adressés par le Président, le 20 avril 2021 et qu'à compter de la même date, l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social,

a pris, au siège social, les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- A l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020,
- A l'affectation du résultat,
- A la mention des conventions relevant de l'article L 227-10 du Code du Commerce,
- Questions diverses.

1) D'arrêter le bilan et les comptes de l'exercice 2020 qui ont été approuvés par Monsieur Jean-François BOURRIN, Commissaire aux Comptes, qui font ressortir un bénéfice après impôt de 584 439,91 euros.

Il est précisé que les réintégrations fiscales ont été les suivantes :

- 227 896 euros au titre de provisions pour départ en retraite,
- 36 639 euros au titre de l'Organic 2020 à régler en 2021,
- 21 581 euros au titre de la taxe sur les véhicules de société,
- 42 444 euros au titre des amortissements excédentaires des véhicules de tourisme,

- 21 600 euros au titre de la taxe annuelle bureaux Ile de France,
- 15 086 euros au titre de l'impôt société,
- 29 618 euros au titre d'amendes et pénalités,

Les déductions fiscales ont quant à elles été de :

- 85 123 euros au titre de reprise sur provisions pour départ en retraite,
- 39 892 euros au titre de l'Organic 2019 réglée en 2020,
- 228 332 euros au titre des dividendes (95% de leur montant).

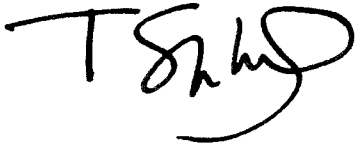
2) d'affecter le résultat s'élevant à 584 439,91 euros en autres réserves (solde après affectation : + 79 408,35 euros),

3) d'approuver les comptes et le bilan arrêté au 31/12/2020 et donner au Président quitus entier et sans réserve de la gestion pour cet exercice.

4) de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.

TPF S.A., Associé unique

Représentée par Monsieur Thomas SPITAEELS





TPF

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
2, rue Emile Pollak
13006 MARSEILLE



Lettre recommandée AR

Date : 10 mai 2021

N/R : BET/AJ

Objet : Dépôt des comptes annuels 2020

Madame la Greffière, Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, à titre de dépôt :

- Un exemplaire du bilan, du compte de résultat et des annexes relatif à l'exercice 2020 de la société TPF INGENIERIE SAS,
- Un exemplaire du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Un exemplaire du compte rendu de décisions en date du 7 mai 2021.

L'ensemble de ces pièces étant certifiées conformes et signées.

Vous trouverez, ci-joint, un chèque d'un montant de 45,20 € relatif à ce dépôt.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir le récépissé attestant ledit dépôt.

Dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Arnaud JULIEN
Directeur Administratif et Financier

TPF Ingénierie

Siège social : Immeuble Le Balthazar – 2 quai d'Arenc – BP 60025 – 13202 Marseille cedex 2 – Tél. 33 (0)4 91 23 77 50
S.A.S au capital de 3 196 800 € – RCS MARSEILLE B 420 606 188 – N°TVA FR 90 420 606 188

OPOiBi
UNIVERSITÉ QUALIFIÉE
N° 14 02 2838
www.tpfi.fr